RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

Le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 novembre 2017 à 20h00

(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

Etaient présents:

Dominique GALLETTI, Emile FORM, Jean-Paul SALLE adjoints, Magali BRECHU, Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Paul FIGVED Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Christine VALLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

M. Emeric SALLE ayant donné pouvoir à M. Gilles PERLI Mme Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Mme Christine VALLA Mme Nicole DHENIN ayant donné pouvoir à M. Philippe RIBUOT

Mme Josette PETER a été élue Secrétaire de séance.

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

1) Taxe Loi Montagne: Fixation du taux

Le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe communale à 2 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Tarifs secours sur pistes saison 2017/2018

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de secours sur pistes pour la saison d'hiver 2017/2018 et prend note que le marché pour la réalisation de prestations de transport sanitaire dans la vallée de la Guisane est conclu avec la société Ambulances Altitude. Le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec le SAF.

ADOPTE A L'UNANIMITE







3) <u>Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB)</u>: retrait de la <u>Commune de Montgenèvre</u>

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de la Commune de Montgenèvre de se retirer du SIEpB.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) Ecole de Ski Français: Déplacement d'un auvent d'accueil

Le Conseil Municipal accepte le dépôt par l'ESF de la déclaration préalable DP 005 161 17 H0 037 portant sur le déplacement de l'auvent sur la parcelle communale AM 82 et autorise les travaux de réalisation de cet équipement sous réserve que la destination de l'auvent, lieu d'accueil transitoire et temporaire, ait une utilisation exclusivement hivernale liée à la pratique du ski.

ADOPTE A LA MAJORITE 14 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION D. GALLETTI

5) Canal Gaillard: Régularisation

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession à l'ASA de l'entrée du canal Gaillard et de sa portion longeant La Guisane et dit que les frais afférents à cette opération (arpentage, notaire,...) sont à la charge de l'Asa du Canal Gaillard.

Adopte a l'unanimite

6) Budget lotissement le Pontet : Clôture de budget

Le Conseil Municipal approuve le reversement de l'excédent du budget annexe « Lotissement du Pontet » au budget principal de la Commune, et approuve la clôture du budget annexe « Lotissement du Pontet » au 31 décembre 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Philippe Michelon indique que le bénéfice dégagé par l'opération du lotissement du Pontet est atténué car la commune a pris en charge certaines dépenses sur le budget principal.

7) <u>Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples de Serre Chevalier (SIVM) : Modification de la représentation</u>

Sont désignés assesseurs : Paul FIGVED et Josette PETER Après dépouillement du vote, a été élu au 1er tour de scrutin

<u>Titulaire</u>
*Dominique GALLETTI

Composition des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Serre - Chevalier :

En qualité de titulaires :

- Emeric SALLE

- Paul FIGVED

- Dominique GALLETTI

- Emile FORM

en qualité de suppléants :

- Magali BRECHU

- Nicole DHENIN

- Dominique BRACHET

- Gilles PÉRLI

Philippe MICHELON demande à prendre la parole après la lecture du projet de délibération. Il indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose que toute délibération soit motivée ce qui n'est pas le cas de la délibération relative à la modification de la représentation de la commune auprès du SIVM.

Il demande donc le retrait de cette délibération.

Le Maire décide de laisser la délibération en question au vote du Conseil Municipal. Il donne les raisons qui ont conduit à cette décision : problème d'acceptation de son élection en tant que 1er adjoint, opposition lors des élections partielles complémentaires de mai 2017 et lors de son élection en tant que Maire, problème de communication et de représentation de la Présidente du SIVM avec certains membres du conseil Municipal...

Philippe MICHELON indique que selon la jurisprudence du Conseil d'Etat les motivations acceptées pour une modification de la représentation communale auprès des structures intercommunales sont l'évolution des équilibres politiques, la modification de la majorité et la non-participation à la gestion communale. Or il indique que Christine VALLA a voté toutes les délibérations présentées au Conseil Municipal.

Il indique qu'il y a vis de forme. "Christine VALLA a toujours représenté la Commune au SIVM, elle s'est toujours investie et elle est efficace".

Dominique GALLETTI indique que la situation actuelle est celle que vous avez choisie, j'ai toujours prôné l'union"... il indique que la situation est due au comportement de Christine VALLA et les autres élus qui la soutiennent.

Christine VALLA indique qu'elle n'a jamais trahi la Commune, qu'il s'agit d'un règlement de comptes. Le SIVM aura 3 présidents en 3 ans.

Philippe MICHELON indique qu'il ne s'oppose pas mais qu'il considère que le fonctionnement actuel de la commune n'est pas bon.

Le Maire indique que le comportement a changé depuis les élections.

Henri CROSASSO indique qu'il ne cautionne pas cette décision

Philippe MICHELON réitère sa demande de retrait de la délibération car elle serait illégale.

Christine VALLA indique qu'une protestation électorale sera émise. Elle indique que jusqu'alors il n'y avait pas d'opposition dans le Conseil mais à partir de maintenant il y en aura une.

Le Maire invite les élus à procéder au vote.

Christine VALLA, Philippe MICHELON, Philippe RIBUOT et Henri CROSASSO refusent de participer au vote.

ADOPTE PAR NEUF VOIX POUR ET SIX ABSTENTIONS

Information - Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- 1) Il est établi un avenant n° 3 au contrat d'affermage conclu entre la Commune et M. Dominique GALLETTI, Directeur de l'ESF Villeneuve, entérinant la demande de fermeture de la halte garderie des "Schtroumpfs" et autorisant la résiliation dudit contrat à la date du 1er novembre 2017.
- 2) Il est établi un contrat entre la SARL AMBULANCES ALTITUDE, représentée par M. Didier BLANCHARD sises 9 rue Général Colaud 05100 BRIANCON, relatif aux transports sanitaires terrestres dans la station de Serre-Chevalier au nom du groupement de commandes constitué par les Communes de Saint-Chaffrey, la Salle les Alpes, le Monêtier-les-Bains, Briançon, Puy Saint Pierre et Puy Saint André, pour la Saison d'hiver 2017/2018 à compter du 07 décembre 2017
- 3) Il est attribué un marché relatif à la collecte des eaux pluviales et à l'extension du réseau d'adduction en eau potable, chemin de la Teinture à l'entreprise ALLAMANNO sise ZA Les Sablonnières BP 9 05120 L'ARENTIERE-LA-BESSEE, pour un montant de 69 069,40 € HT soit 82 883,28 € TTC.

- 4) Il est établi une convention entre la Commune et l'ESF Serre Chevalier Villeneuve, représenté par M. Dominique GALLETTI, Directeur de l'ESF Villeneuve, pour la mise à disposition d'un local pour un montant de 3 000 € pour la période du 01/12/2017 au 30/11/2018.
- 5) Il est établi un avenant n°2 au marché relatif aux travaux de réfection complète de voirie pour les chemins de Goudissard, des Sillons, des Croses, du parking de la télécabine de Fréjus et du chemin piétonnier du Torrent du Bez pour un montant de 6 943,76 € HT soit 8 332,51 € TTC ce qui porte le montant du marché initial à 131 962,34 € HT soit 158 354,80 € TTC.

FIN DE LA SEANCE A 21 H 03.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président donne la parole au public.

Mme Nicole BIBOUD intervient pour donner des informations relatives au "chemin du souvenir" en Alsace et le soutien de la Commune pour ce projet. Elle indique que M. ZIMMERMANN adresse ses remerciements à la commune et que l'inauguration interviendra les 18 et 19 août 2018. Une exposition mémorielle aura lieu au mois d'octobre.

Mme Odile FINE indique qu'elle ne comprend pas le choix de l'extinction de l'éclairage public tôt le soir. Les élus expliquent que c'est le SIEPB qui est en charge de l'exploitation de l'éclairage public et que des demandes d'intervention ont été effectuées. Il s'agit de la société SUDATI qui est titulaire des contrats de gestion, l'horloge n'a pas été réglée à l'heure d'hiver.

Gilles PERLI